

Le Vendredi 5 Janvier 2018 à 20 H 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur Richard PECHINE – 1^{er} Adjoint au Maire. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de D.LORAND représenté par R.PECHINE – O.PARDON représenté par C.HANSENS - JM.CAMUT excusé – S.ARDOIN excusée et A.COUCHOT excusée.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance, par vote à main levée : Madame Delphine LORRIN

Appel nominal : L'appel nominal étant terminé, le conseil municipal a pris acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2017.

Cantine scolaire – Achat d'une armoire réfrigérée

Délibération n° 2018- 001

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe l'Assemblée qu'une armoire réfrigérée de la cantine scolaire est tombée en panne.

Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, il propose l'achat d'une nouvelle armoire réfrigérée.

A cet effet, il présente un devis de l'entreprise BONNET THIRODE d'un montant de 1180,00 € HT soit 1416,00 € TTC. L'entreprise propose l'achat d'une armoire positive ventilée d'une capacité de 583 litres avec 5 grilles et des pieds en inox.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BONNET THIRODE d'un montant de 1180,00 € HT soit 1416,00 € TTC.

- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018 – Opération 10004 – Cantine – Article 2188.

Divers

- Bulletin municipal : Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente le bulletin de janvier 2018.

- Accessibilité : Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente à l'assemblée l'ensemble des travaux d'accessibilité réalisés en 2017.

- Colis des Aînés : Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire fait part à l'assemblée des remerciements reçus pour le colis annuel des aînés.

- Prochain conseil municipal : le 2 février 2018 à 20h00.